

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 435**24 avril 2004****SOMMAIRE**

Advanced Development Venture Private Equity S.A., Luxembourg	20862	Finstone, S.à r.l., Luxembourg	20835
Agroindustriel International S.A., Luxembourg ...	20878	Fiver S.A.H., Luxembourg	20865
Albin West S.A., Luxembourg	20863	Frintoil S.A.H., Luxembourg	20869
Alpha Business S.A., Luxembourg	20879	Funds Management Company S.A., Luxembourg.	20844
Alpha Lab, S.à r.l.	20843	Funds Management Company S.A., Luxembourg.	20845
Ankig S.A.H., Luxembourg	20864	G.E.M.S. Holding S.A., Luxembourg	20866
Anosoc S.A.H., Luxembourg	20870	G.I. Beteiligung S.A., Luxembourg	20867
Artim International S.A.H., Luxembourg	20867	Garage Schiltz Frères S.A., Wiltz.	20843
AXA Equities, Sicav, Luxembourg	20855	Gardenia Holding S.A., Luxembourg	20875
AXA Funds Management S.A., Luxembourg	20835	Gesellschaft zur Universitären Forschung (G.U.F.) S.A., Luxembourg	20864
AXA Funds Management S.A., Luxembourg	20835	Gestifactus S.A., Luxembourg	20868
B.S.F.E. S.A., Luxembourg	20859	Granimar Holding A.G., Luxembourg	20877
Banesfondo Internacional, Sicav, Luxembourg ...	20855	H & A Lux TRAC	20855
Bejaksa S.A., Luxembourg	20880	H.V.H. Finance S.A.H., Luxembourg	20878
BK Consulting S.A., Esch-sur-Alzette	20866	Hachem Invest S.A.H., Luxembourg	20872
(Le) Bois du Breuil S.A., Luxembourg	20871	Harwood S.A., Luxembourg	20875
Brassco Holding S.A., Luxembourg	20858	Hinnova Assets S.A., Luxembourg	20865
BSOP Invest S.A.H., Luxembourg	20861	Hiorts Finance S.A.H., Luxembourg	20868
C.R.B. S.A.H., Luxembourg	20879	Hydraulic Engineering Holding S.A., Luxembourg	20878
C.R.G. S.A., Capellen	20864	I.S.T. - Internationale Spedition und Transport S.A.H., Luxembourg	20859
CAC Holding S.A., Luxembourg	20842	Industrial Properties S.A.H., Luxembourg	20857
Calgary (Holdings) S.A., Luxembourg	20875	Isa Investments S.A., Luxembourg	20842
Car International Finance S.A.H., Luxembourg ...	20866	IXOS Holding S.A., Luxembourg	20858
Carry European Markets S.A., Luxembourg	20867	Juba Holding S.A., Luxembourg	20856
Celerity S.A., Luxembourg	20871	Jusnoba S.A., Luxembourg	20870
Celfloor S.A.H., Luxembourg	20857	Karlix S.A.H., Luxembourg	20861
Cemarlux S.A., Luxembourg	20862	Liechfield S.A., Luxembourg	20880
Clergeon S.A., Luxembourg	20869	Lippe Holding S.A., Luxembourg	20873
Codipart S.A.H., Luxembourg	20876	Machrihanish Holding S.A., Luxembourg	20873
Confelux Holding S.A., Luxembourg	20843	Magna Invest Corporation S.A.H., Luxembourg..	20849
Confelux Holding S.A., Luxembourg	20843	Magni S.A.H., Luxembourg	20878
Consultants Pool Europe Holding S.A., Luxemb- bourg	20877	Mameranus Participations S.A., Luxembourg ...	20838
Copain Holding S.A., Luxembourg	20874	Max Lease S.à r.l. & Cie. SECS, Luxembourg	20857
De Patt Investissement S.A.H., Luxembourg	20858	Medanco S.A.H., Luxembourg	20860
Digital Assets Group S.A., Strassen	20862	Mobility International Holding S.A., Luxembourg	20869
Dyatex S.A., Luxembourg	20863	Modellux S.A., Luxembourg	20872
Eagle Invest Holding S.A., Luxembourg	20874	Monapa Holding S.A., Luxembourg	20879
Enna S.A.H., Luxembourg	20879	Music World Europe S.A., Luxembourg	20872

N.K.S. Fortune S.A.H., Luxembourg	20877	Sebas S.A., Luxembourg	20870
Nord-Sud Invest Holding S.A., Luxembourg	20856	Sigma Tau Europe S.A., Luxembourg	20854
Nory European Equities S.A., Luxembourg	20868	Sipam Participations S.A., Luxembourg	20865
Office Investments S.A., Luxembourg	20848	SOFICOSA - Société Financière des Constructions	
Osborne & Moore S.A., Luxembourg	20863	S.A.H., Luxembourg	20860
Palais des Roses International S.A., Luxembourg	20859	Socepal S.A.H., Luxembourg	20873
Parafin Holding S.A., Luxembourg	20856	Société de l'Hôtellerie Holding S.A., Luxem-	
Parc Merveilleux S.A., Bettembourg	20862	bourg	20877
Pfizer Luxco Holdings, S.à r.l., Strassen	20837	Standard S.A.H., Strassen	20856
Pivo S.A., Echternach	20834	Tamberinvest S.A., Luxembourg	20859
Pollux S.A.H., Luxembourg	20876	Teranim S.A.H., Luxembourg	20864
Precision Engineering S.A., Luxembourg	20871	Tocqueville Finance S.A.H., Luxembourg	20876
Pricourt International S.A., Luxembourg	20869	Türkisfund, Sicav, Luxembourg	20867
Quick Rent, S.à r.l., Echternach	20834	Valmetal Holding S.A., Luxembourg	20871
R.M. Promoting, G.m.b.H., Echternach	20834	Vanemo S.A., Luxembourg	20861
Rancois Holding S.A., Luxembourg	20874	Wewa Home Service, S.à r.l., Echternach	20834
RNS S.A., Luxembourg	20854	Winning Funds, Sicav, Luxembourg	20860
RNS S.A., Luxembourg	20854	Yukon S.A. Holding, Luxembourg	20845
Saint Quentin S.A., Luxembourg	20875	Yukon S.A.H., Luxembourg	20847
Sanapharm Investments S.A., Luxembourg	20866	Yukon S.A.H., Luxembourg	20848

PIVO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6453 Echternach, 93, rue Krunn.
R. C. Diekirch B 4.521.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 9 mars 2004, réf. DSO-AO00194, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 mars 2004.

Signature.

(900999.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 mars 2004.

WEWA HOME SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6433 Echternach, 1, rue Dondelinger.
R. C. Diekirch B 93.547.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 9 mars 2004, réf. DSO-AO00198, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 mars 2004.

Signature.

(901000.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 mars 2004.

QUICK RENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6488 Echternach, 13, rue des Vergers.
R. C. Diekirch B 93.579.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 9 mars 2004, réf. DSO-AO00195, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 mars 2004.

Signature.

(901001.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 mars 2004.

R.M. PROMOTING, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6470 Echternach, 6-8, rue de la Montagne.
R. C. Diekirch B 4.133.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 9 mars 2004, réf. DSO-AO00196, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 mars 2004.

Signature.

(901002.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 mars 2004.

AXA FUNDS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 32.223.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2004, réf. LSO-AP00039, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2004.

On behalf of AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.

CITIBANK INTERNATIONAL PLC (LUXEMBOURG BRANCH)

L. Kreicher

Funds Corporate Services Manager

(028011.1/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

AXA FUNDS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 32.223.

*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue le 30 mars 2004 à 11.00 heures
au 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg*

Le montant total du résultat de l'exercice s'élève à 405.109,00 euros.

L'Assemblée, sur base des recommandations du Conseil d'administration, décide d'allouer 37.800,00 euros à la réserve spéciale et de distribuer un dividende de 367.309,00 euros soit 4.271,03 euros par action.

L'Assemblée prend note de la démission de Madame Sonia Schilling-Dauvergne de son poste d'Administrateur le 7 janvier 2004. L'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur David Fourgoux comme Administrateur en date du 7 janvier 2004 en remplacement de Madame Sonia Schilling-Dauvergne.

L'Assemblée prend note de la démission de Monsieur Laurent Liot comme Administrateur le 9 janvier 2004. L'Assemblée ratifie la nomination de Madame Cécile Grisard comme Administrateur en date du 9 janvier 2004 en remplacement de Monsieur Laurent Liot.

L'Assemblée prend note de la démission de Monsieur Sébastien Sallée comme Administrateur le 12 janvier 2004. L'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur Kirk Hotte comme Administrateur en date du 12 janvier 2004 en remplacement de Monsieur Sébastien Sallée.

L'Assemblée approuve la réélection de Monsieur Jean-Benoît Naudin et l'élection de Madame Cécile Grisard, et de Messieurs David Fourgoux et Kirk Hotte. Le mandat des Administrateurs, d'une durée d'un an se terminant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.

L'Assemblée approuve la réélection des Auditeurs/Réviseur d'Entreprises, PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. pour une durée d'un an se terminant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2004.

Pour le compte de AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.

L. Kreicher

Funds Corporate Services Manager

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2004, réf. LSO-AP00038. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028013.3/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

FINSTONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 48.918.

In the year three thousand three, on the thirtieth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of FINSTONE, S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, trade register Luxembourg section B number 48.918, incorporated by deed dated on 29 of September 1994, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 16 of the 11 of January 1995; and whose Articles of Association have been amended several time and at last by deed on the 26 of April 1995, published in the Mémorial C number 376 of the 8 of July 1995, by deed on the 14 of February 1997, published in the Mémorial C number 301 of the 17 of June 1997, by deed on the 6 of June 1997, published in the Mémorial C number 527 of the 26 of September 1997 and by deed on the 18 of December 1992, published in the Mémorial C number 229 of the 4 of March 2003.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary Ms Rachel Uhl, jurist, residing at Kédange, France.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the 11,870 (eleven thousand eight hundred and seventy) shares, representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the issued share capital by an amount of EUR 9,450,000.- (nine million four hundred and fifty thousand euros) so as to raise it from its present amount of EUR 550,000.- (five hundred fifty thousand euros) to EUR 10,000,000.- (ten million euros) by the issue of 203,498 (two hundred and three thousand four hundred and ninety eight) new shares with a par value of EUR 46,34 (forty six comma thirty four euros) each, by contribution of profits brought forward.

2.- Amendment of article 6 of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners decides what follows:

First resolution

It is decided to increase the corporate capital by the amount of EUR 9,450,000.- (nine million four hundred fifty thousand euros) so as to raise it from its present amount of EUR 550,000.- (five hundred fifty thousand euros) to EUR 10,000,000.- (ten million euros) by the issue of 203,498 (two hundred three thousand four hundred ninety eight) new shares having a par value of EUR 46,34 (forty six comma thirty four euros) each.

Second resolution

Furthermore the meeting decides that the 203,498 (two hundred three thousand four hundred ninety eight) new shares will be freely allotted to the shareholders in proportion of their current shareholding.

The proof of the existing free reserves has been reported to the undersigned notary by a balance sheet showing such amounts, their allocation as reserves having been duly approved by the general meeting of the shareholders.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, it is resolved to amend article five of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 6.** The corporate capital is fixed at EUR 10,000,000.- (ten million euros), represented by 215,818 (two hundred fifteen thousand eight hundred and eighteen) shares of EUR 46.34 (forty six euros and thirty four cents) each.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately four thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille trois, le trente décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée FINSTONE, S.à.r.l., ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 48.918, constituée suivant acte reçu le 29 septembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 16 du 11 janvier 1995 et dont les statuts ont été modifiés par acte du 26 avril 1995, publié au Mémorial C numéro 376, du 8 août 1995, par acte du 14 février 1997, publié au Mémorial C numéro 301, du 17 juin 1997, par acte du 6 juin 1997, publié au Mémorial C numéro 527, du 26 septembre 1997 et par acte du 18 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 229, du 4 mars 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les 11.870 (onze mille huit cent septante) parts sociales de la société, représentant le capital social intégral de la société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont préalablement été informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 9.450.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 550.000,- à EUR 10.000.000,- par l'émission de 203.948 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 46,34 euros chacune.

2.- Modification afférente de l'article 6 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 9.450.000,- (neuf millions quatre cent cinquante mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 550.000,- (cinq cent cinquante mille euros) à EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros) par l'émission de 203.948 (deux cent trois mille neuf cent quarante huit) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 46,34 (quarante six euros et trente-quatre cents) chacune, par incorporation des bénéfices reportés.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que les 203.948 (deux cent trois mille neuf cent quarante huit) parts sociales nouvelles seront attribuées gratuitement aux associés en proportion de leur participation actuelle dans la société.

La justification de l'existence desdites réserves a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un bilan récent de la société où apparaissent lesdits montants, leur affectation en tant que réserves ayant été dûment approuvée par l'assemblée générale des actionnaires.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social souscrit est fixé à EUR 10.000.000,- (dix million d'euros), divisé en 215.818,- (deux cent quinze mille huit cent dix-huit) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 46,34 (quarante six virgule trente quatre euros) chacune, entièrement libérées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, vol. 142S, fol. 15, case 6.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2004.

J. Elvinger.

(031935.3/211/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

PFIZER LUXCO HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 15.000,- USD.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 98.684.

EXTRAIT

Le conseil de gérance de PFIZER LUXCO HOLDINGS, S.à r.l. a décidé, lors de sa réunion du 10 février 2004, de nommer Guy Kersch en qualité de fondé de pouvoir («Managing Director») en charge de la gestion journalière de la Société et de l'autoriser à contracter des emprunts et engager des dépenses jusqu'à USD 50.000,- selon les besoins de la Société et ce avec effet au 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PFIZER LUXCO HOLDINGS, S.à r.l.

BONN SCHMITT STEICHEN

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02233. — Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022049.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

MAMERANUS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 99.487.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt février.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Erny Simon, ingénieur diplômé, demeurant à L-8260 Mamer, 55, rue Dangé Saint-Romain.
- 2.- Monsieur Jens Christiansen, ingénieur diplômé, demeurant à L-6943 Niederanven, 11, rue Belle-Vue.
- 3.- Monsieur Marcel Hetto, ingénieur diplômé, demeurant à L-6143 Junglinster, 10, rue J.P. Ries.
- 4.- Monsieur Denis Cridel, ingénieur, demeurant à F-57100 Thionville (France), 25, avenue de Guise.
- 5.- Monsieur Olivier Webert, ingénieur, demeurant à F-57180 Terville (France), 11, rue Le Kem.
- 6.- Monsieur Andreas Wener, géographe diplômé, demeurant à D-54329 Konz (Allemagne), 25, Olkstrasse.
- 7.- Monsieur André Colbach, ingénieur, demeurant à L-7650 Heffingen, 6, Op der Strooss.
- 8.- La société civile SIMON ET CHRISTIANSEN, ayant son siège social à L-8308 Capellen, B.P. 108, Parc d'Activités de Capellen.

Les comparants préqualifiés sub 2.-, 4.-, 5.-, 6.-, 7.- et 8.- étant ici représentés aux fins des présentes par Monsieur Erny Simon, le comparant sub 1.-, en vertu de six procurations sous seing privé lui délivrées à Luxembourg, en date du 17 février 2004.

Lesdites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme que les parties vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme, sous la dénomination de: MAMERANUS PARTICIPATIONS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet de prendre des participations dans toutes sociétés d'ingénierie. Elle peut accorder des prêts et fournir une assistance financière sous toute forme aux entreprises dans lesquelles elle participe.

Elle peut exercer toutes activités commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui sont de nature à en favoriser la réalisation.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 1.300.000,- (un million trois cent mille Euros), représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 130,- (cent trente Euros) chacune.

Art. 4. Chaque action donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 5. Les actions sont nominatives et ne peuvent être converties au porteur.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 6. La cession d'actions entre vifs ou pour cause de mort, à titre gratuit ou onéreux, à des actionnaires ou à des tiers, devra être notifiée par lettre recommandée au conseil d'administration. Le projet de cession indique le nombre d'actions à céder et l'identité du cessionnaire. La missive contiendra en outre un écrit daté et signé de la main du cessionnaire, établissant avec fermeté et sans équivoque son intention d'acquiescer.

Une telle cession requiert l'accord unanime de tous les actionnaires de la société, réunis en assemblée générale. Cette assemblée, convoquée à la diligence du conseil d'administration, se réunit endéans trente (30) jours suivant la notification du projet de cession. L'absence de notification au cédant d'une décision concernant l'agrément, dans le délai de quinze (15) jours suivant la décision de l'assemblée, emporte refus d'agrément du cessionnaire par la société.

A défaut d'agrément, la société, dans les limites fixées par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, dispose d'un droit préférentiel de rachat des actions mentionnées à l'alinéa premier du présent article, à un prix calculé sur base des comptes approuvés lors de la dernière assemblée générale.

Dans le délai d'un mois à compter de la lettre recommandée du cédant, le conseil d'administration procède à la convocation de l'assemblée générale des actionnaires appelée à se prononcer sur l'exercice par la société de son droit de rachat préférentiel.

Dans tous les cas, la décision de procéder au rachat de ses propres actions par la société requiert une résolution prise par les actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire, suivant un quorum de 100% du capital social et à la majorité simple des voix présentes ou représentées. Si le quorum requis n'a pu être atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera convoquée. Lors de la seconde assemblée, aucun quorum n'est requis. Le droit de vote attaché aux actions détenues par le cédant est suspendu à cette occasion.

La société, souhaitant procéder à l'achat desdites actions, communiquera sa décision au cédant par lettre recommandée avec accusé de réception, en indiquant la proportion dans laquelle elle désire exercer son droit de rachat préférentiel, ainsi que le nombre maximum d'actions qu'elle entend acquérir.

A défaut pour la société d'avoir exercé en tout ou en partie son droit préférentiel de rachat dans un délai de trois mois à compter de la réception du courrier recommandé l'informant de la cession, ce droit échoit aux actionnaires aux fins d'accroissement de leur participation dans le capital de la société.

Dans le cas où plusieurs actionnaires souhaiteraient exercer leur droit de rachat préférentiel, la répartition des actions à acquérir se fera tout en respectant les règlements détaillés d'un éventuel pacte d'associés, au prorata de leur participation dans le capital social. Lorsqu'un actionnaire renonce à exercer son droit de rachat préférentiel, ce dernier accroît aux autres actionnaires au prorata des participations détenues dans le capital social.

Les actionnaires souhaitant procéder à l'achat des actions à céder devront communiquer leur décision au cédant par lettre recommandée avec accusé de réception, en indiquant la proportion dans laquelle ils désirent exercer leur droit de rachat préférentiel, ainsi que le nombre maximum d'actions qu'ils entendent acquérir.

Passé un délai d'un mois à compter de l'expiration du délai donné à la société pour acquérir, à défaut pour les actionnaires d'avoir exercé en tout ou en partie leur droit préférentiel de rachat endéans ledit délai, la cession des actions non acquises peut être effectuée aux conditions déterminées dans le projet de cession, sans autre restriction et endéans un délai de deux mois.

Passé ce délai, le droit de rachat préférentiel des actions renaît au profit de la société, puis au profit des autres actionnaires.

Sauf renonciation écrite des bénéficiaires au droit de rachat préférentiel, expresse et sans équivoque, tout transfert d'action réalisé en violation de la procédure ci-dessus décrite sera considérée comme nul et non avenue et ne pourra être opposable à la société non plus qu'aux tiers.

Le présent article ne s'applique pas aux cas dans lesquels la société elle-même est le cessionnaire initial des actions à céder.

Les actionnaires pourront régler plus précisément les modalités et prix de cession dans un éventuel pacte d'actionnaires.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des actionnaires ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 9. La société est administrée par un conseil d'administration, composé de trois membres au moins, qui doivent être actionnaires.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée maximale de six ans; ils sont rééligibles et révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Le conseil d'administration désigne son président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit étant admis, sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus qu'un de ses collègues.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit ou par téléconférence. Dans tous les cas, il est établi un procès-verbal des résolutions qui sera signé par tous les administrateurs qui ont participé à la réunion.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des administrateurs, présents ou non. En cas d'égalité des voix, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de son pouvoir à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil peut désigner un de ses membres ou un tiers comme «directeur général» en vue d'assurer la gestion journalière de la société.

A l'égard des tiers, et dans les limites ci-avant mentionnées, la société se trouve engagée par la signature conjointe de deux de ses administrateurs.

Le conseil d'administration peut en outre, par un mandat spécial pour une ou plusieurs affaires déterminées, déléguer ses pouvoirs à telle personne que bon lui semblera, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 10. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

L'acquisition de participations dans toutes sociétés et entreprises dont l'objet est identique, similaire, connexe ou complémentaire à celui de la société est de la compétence exclusive de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Lors des assemblées générales des actionnaires, les décisions modificatives des statuts ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les actionnaires représentant plus de deux tiers du capital social. Si

par suite d'absence ou d'abstention d'actionnaires, ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les actionnaires sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté, mais à la condition expresse de ne porter que sur les questions ayant fait l'objet de la première consultation.

Les actionnaires ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la société. En aucun cas, la majorité ne peut obliger un des actionnaires à augmenter sa part sociale.

Art. 13. Il est créé un organe interne dénommé «conseil de surveillance», composé de plusieurs conseillers, actionnaires ou non-actionnaires, nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée maximale de six ans, rééligible et révocable, dont le rôle consiste à conseiller et surveiller tant le conseil d'administration de la société que le conseil d'administration ou les gérants ou directeurs des filiales de la société.

L'assemblée générale des actionnaires réglera les droits et devoirs du conseil de surveillance dans un éventuel pacte d'associés.

Art. 14. La vérification des comptes de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser trois ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil d'administration dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. A tout actionnaire sera remis par courrier le bilan et le compte des pertes et profits.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des actionnaires réunis en assemblée générale qui se prononceront aussi par un vote spécial sur la décharge du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

L'assemblée générale ordinaire annuelle, qui sera convoquée par le conseil d'administration, se tiendra le dernier mercredi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations. Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 17. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, qui ne peut être actionnaire.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 18. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires se prennent à deux tiers des voix de tous les actionnaires. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale, qui décide de son affectation.

Art. 19. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaires qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- Monsieur Erny Simon, prénommé, mille cinq cent quarante actions	1.540
2.- Monsieur Jens Christiansen, prénommé, mille cinq cent quarante actions	1.540
3.- Monsieur Marcel Hetto, prénommé, mille cinq cent quinze actions	1.515
4.- Monsieur Denis Cridel, prénommé, mille cinq cent quinze actions	1.515
5.- Monsieur Olivier Webert, prénommé, trois cent trois actions	303
6.- Monsieur Andreas Wener, prénommé, trois cent trois actions	303
7.- Monsieur André Colbach, prénommé, trois cent trois actions	303
8.- La société civile SIMON ET CHRISTIANSEN, préqualifiée, deux mille neuf cent quatre-vingt-une actions	2.981
Total: dix mille actions	10.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées de la manière suivante:

A) par des versements en numéraire à concurrence de cent vingt-cinq mille trois cent soixante-quinze Euros et quatre-vingt-neuf cents (EUR 125.375,89), de sorte que la somme de cent vingt-cinq mille trois cent soixante-quinze Euros et quatre-vingt-neuf cents (EUR 125.375,89) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

B) par l'apport de:

1°) quatre-vingt-dix-neuf (99) actions d'une valeur nominale de cinq cents Euros (EUR 500.-) chacune de la société LUXPLAN S.A., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II;

2°) quatre-vingt-dix-neuf (99) actions d'une valeur nominale de deux mille quatre cent quatre-vingts Euros (EUR 2.480.-) chacune de la société SIMON & CHRISTIANSEN S.A., INGENIEURS CONSEILS, ayant son siège social à L-8308 Capellen, B.P. 108, Parc d'Activités de Capellen. Lesdits apports sont effectués comme suit:

1.- Monsieur Erny Simon, dix (10) actions de la société LUXPLAN S.A. et trente (30) actions de la société SIMON & CHRISTIANSEN S.A., INGENIEURS CONSEILS.

2.- Monsieur Jens Christiansen, dix (10) actions de la société LUXPLAN S.A. et trente (30) actions de la société SIMON & CHRISTIANSEN S.A., INGENIEURS CONSEILS.

3.- Monsieur Marcel Hetto, quinze (15) actions de la société LUXPLAN S.A. et quinze (15) actions de la société SIMON & CHRISTIANSEN S.A., INGENIEURS CONSEILS.

4.- Monsieur Denis Cridel, quinze (15) actions de la société LUXPLAN S.A. et quinze (15) actions de la société SIMON & CHRISTIANSEN S.A., INGENIEURS CONSEILS.

5.- Monsieur Olivier Webert, trois (3) actions de la société LUXPLAN S.A. et trois (3) actions de la société SIMON & CHRISTIANSEN S.A., INGENIEURS CONSEILS.

6.- Monsieur Andreas Wener, trois (3) actions de la société LUXPLAN S.A. et trois (3) actions de la société SIMON & CHRISTIANSEN S.A., INGENIEURS CONSEILS.

7.- Monsieur André Colbach, trois (3) actions de la société LUXPLAN S.A. et trois (3) actions de la société SIMON & CHRISTIANSEN S.A., INGENIEURS CONSEILS.

8.- La société civile SIMON ET CHRISTIANSEN, quarante (40) actions de la société LUXPLAN S.A.

La preuve de la propriété des actions ainsi apportées résulte de la présentation du registre des actions nominatives des deux sociétés LUXPLAN S.A. et SIMON & CHRISTIANSEN S.A., INGENIEURS CONSEILS.

Les actionnaires des sociétés LUXPLAN S.A. et SIMON & CHRISTIANSEN S.A., INGENIEURS CONSEILS, préqualifiés, tous ici présents ou représentés, déclarent expressément renoncer à l'application des clauses relatives à la cession des actions telles que figurant à l'article 7 des statuts des prédites sociétés LUXPLAN S.A. et SIMON & CHRISTIANSEN S.A., INGENIEURS CONSEILS.

L'apport dont question ci-dessus sub B) fait l'objet d'un rapport établi par Monsieur Affi Scherer, réviseur d'entreprises, demeurant à L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II, et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observations à formuler sur la valeur globale de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions de la société à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 12 février 2004.»

Signé: A. Scherer.

Le prédit rapport, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

Déclaration Pro Fisco

Les comparants déclarent que les quatre-vingt-dix-neuf (99) actions de la société LUXPLAN S.A. et que les quatre-vingt-dix-neuf (99) actions de la société SIMON & CHRISTIANSEN S.A., INGENIEURS CONSEILS, objet de l'apport susvisé sub B), représentent quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99%) du capital social de chacune des deux sociétés respectives.

En conséquence, ils sollicitent l'exonération du droit d'apport prévue à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales et portant révision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986.

Constataion

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre mille cinquante euros (EUR 4.050).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statuaire.

Deuxième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois, celui des commissaires à un et celui des membres du conseil de surveillance à quatre.

Troisième résolution

Sont nommés administrateurs, avec les pouvoirs définis à l'article 9 des statuts:

- 1.- Monsieur Jens Christiansen, préqualifié;
- 2.- Monsieur Denis Cridel, préqualifié;
- 3.- Monsieur Marcel Hetto, préqualifié.

Les mandats des administrateurs expireront immédiatement après l'assemblée générale statuaire de 2007.

Quatrième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Affi Scherer, préqualifié.

Le mandat du commissaire expirera immédiatement après l'assemblée générale statuaire de 2006.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire instrumentant.

Signé: E. Simon, M. Hetto, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2004, vol. 20CS, fol. 44, case 4. – Reçu 1.253,76 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

M. Thyès-Walch.

(022320.3/233/274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

CAC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 65.172.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue en date du 4 février 2004 que:
- Les administrateurs décident à l'unanimité de nommer avec effet immédiat M. Thomas Runsbech, né le 14 avril 1954 à Oslo, Norvège, directeur de sociétés, demeurant à 4, rue de l'Industrie, B-1000 Bruxelles, Belgique.

- M. Runsbech est nommé en tant qu'administrateur pour un terme expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2003.

- L'Assemblée confirme le transfert du siège social de la société du 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2002.

- L'Assemblée décide de nommer L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes en remplacement de LUX AUDIT S.A., société anonyme, avec effet immédiat.

Le mandat du commissaire aux comptes expirera immédiatement lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui approuvera les comptes au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour avis conforme

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02580. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022211.3/805/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

ISA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 83.582.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO01966, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2004.

Signature.

(021739.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

ALPHA LAB, Société à responsabilité limitée.

R. C. Diekirch B 5.403.

Avec effet au 1^{er} mars 2004 la société anonyme FIDUCIAIRE GENERALE DU NORD ayant son siège social à L-9237 Diekirch, 3, Place Guillaume dénonce le siège et l'adresse de la société ALPHA LAB, S.à r.l., actuellement établi au 3, Place Guillaume, L-9237 Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 9 mars 2004.

Signature.

Enregistré à Diekirch, le 11 mars 2004, réf. DSO-AO00239. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(901009.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 mars 2004.

GARAGE SCHILTZ FRERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9519 Wiltz, 100, route d'Ettelbrück.

R. C. Diekirch B 4.435.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 9 mars 2004, réf. DSO-AO00192, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 mars 2004.

Signature.

(900997.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 mars 2004.

CONFELUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 32.489.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02400, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2004.

Signature.

(021858.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

CONFELUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 32.489.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en session extraordinaire le 4 mars 2004 à 10.00 heures au siège social

Première résolution

Après lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2003, l'Assemblée décide d'approuver les comptes tels que présentés et se soldant par une perte de EUR 413.685,71. Cette perte sera affectée comme suit:

- Report à nouveau au 1 ^{er} janvier 2003	- 11.556,95 EUR
- Résultat de l'exercice 2003	- 413.685,71 EUR
- Solde à nouveau au 1 ^{er} janvier 2004	- 425.242,66 EUR

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs en charge de la société et au commissaire aux comptes, pour l'exécution de leurs mandats respectifs sur l'exercice 2003.

Troisième résolution

Suivant les dispositions de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée, l'Assemblée décide de poursuivre l'activité de la société malgré les pertes subies.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02397. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021861.2//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

**FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme,
(anc. PICTET INSTITUTIONAL FUND MANAGEMENT LUXEMBOURG (S.A.))**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.594.

L'an deux mille quatre, le douze février.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société PICTET INSTITUTIONAL FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme ayant son siège social au 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 janvier 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 88 le 20 février 1996.

L'Assemblée est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Madame Michèle Berger, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président à désigné en qualité de secrétaire Madame Julie Mossong, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a élu en qualité de scrutateur Madame Marie-Claude Lange, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. L'ensemble des actions émises, telles que renseignées sur la liste de présence, sont représentées, de telle sorte que l'assemblée peut valablement se tenir sans convocation préalable. Ladite liste, signée par le mandataire, le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi que le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions émises sont représentées à la présente assemblée générale, de telle sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour est le suivant:

- modification de la dénomination de la société en FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A.;

- modification de l'article 3 des statuts de la société de manière à lire:

«L'objet de la société est la constitution, l'administration et la gestion (au sens de l'article 91 de la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif) d'organismes de placement collectif, étant entendu que la société gèrera au moins un organisme de placement collectif luxembourgeois (le(s) «Fonds»).

La société peut accomplir toute activité relative à la gestion, l'administration et la commercialisation du/des Fonds. La société pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par le chapitre 14 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.»

- modification des articles 14 et 19 des statuts de la Société.

Après approbation de ce qui précède par l'assemblée, celle-ci décide unanimement ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé de modifier la dénomination de la société en FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A. et de modifier en conséquence l'article 1 des statuts de la société, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme sous la dénomination de FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A.

Seconde résolution

Il est décidé de modifier l'article 3 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** L'objet de la société est la constitution, l'administration et la gestion (au sens de l'article 91 de la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif) d'organismes de placement collectif, étant entendu que la société gèrera au moins un organisme de placement collectif luxembourgeois (le(s) «Fonds»).

La société peut accomplir toute activité relative à la gestion, l'administration et la commercialisation du/des Fonds. La société pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par le chapitre 14 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.»

Troisième résolution

Il est décidé de modifier l'article 14 qui se lira désormais comme suit:

«**Art. 14.** Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises indépendants qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires désignera le ou les réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) et déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur fonction qui ne peut excéder six ans.

Le ou les réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) en fonction peuvent être révoqué(s) à tout moment par les actionnaires.»

Quatrième résolution

Il est décidé de modifier l'article 19 qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi qu'à la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges quels qu'ils soient, qui devront être supportés par la société, sont évalués à 1.300,- euros.

Fait et passé à Luxembourg, 1, boulevard Royal, a la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du procès-verbal aux comparants, ceux-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Berger, J. Mossong, M.-C. Lange, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2004, vol. 142S, fol. 57, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2004.

F. Baden.

(021827.3/200/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 53.594.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(021828.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

YUKON S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 99.481.

STATUTS

L'an deux mille trois, le trente décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

1.- COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

représentée par un de ses directeurs, à savoir Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

2.- Monsieur Jacques Reckinger, prénommé.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de YUKON S.A. HOLDING.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (EUR 35.000,00), divisé en trois cent cinquante (350) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle de chaque administrateur.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille quatre.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois d'avril de chaque année à 11.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., prénommée, trois cent quarante-neuf actions.	349
2.- Monsieur Jacques Reckinger, prénommé, une action.	<u>1</u>
Total: trois cent cinquante actions.	350

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Robert Reckinger, diplômé HEC, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

b) Monsieur Emile Vogt, licencié ès sciences économiques et commerciales, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

c) Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille neuf.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille neuf.

3.- Le siège social est établi à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Reckinger, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2004, vol. 19CS, fol. 99, case 10. – Reçu 350 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2004.

E. Schlessler.

(022168.3/227/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

**YUKON S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. YUKON S.A. HOLDING).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 99.481.

L'an deux mille quatre, le seize février.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding YUKON S.A. HOLDING, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 30 décembre 2003, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

qui désigne comme secrétaire Madame Claudine Haag, employée privée, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur René Schlim, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Changement de la dénomination sociale de la société en YUKON S.A. et modification subséquente du premier alinéa de l'article premier des statuts.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en YUKON S.A. et de modifier, par conséquent, le premier alinéa de l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}, premier alinéa.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de YUKON S.A.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: J. Reckinger, C. Haag, R. Schlim, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2004, vol. 142S, fol. 59, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2004.

E. Schlessler.

(022168.8/227/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

**YUKON S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. YUKON S.A. HOLDING).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 99.481.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2004.

E. Schlessler.

(022169.3/227/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

OFFICE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 72.261.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mars 2004

- L'Assemblée accepte avec effet immédiat les démissions de leur fonction d'administrateur de Monsieur Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg et Monsieur Marco Bus, employé privé, demeurant à Luxembourg; et du commissaire aux comptes HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg. L'Assemblée prend acte du fait que les administrateurs n'ont pas soumis aux actionnaires pour approbation les comptes annuels au 31 décembre 2002 et 31 décembre 2003.

L'Assemblée décide de donner pleine décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat jusqu'au jour de la présente Assemblée.

- L'Assemblée décide de nommer en remplacement des administrateurs démissionnaires, Monsieur Jacopo Rossi, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et PAN EUROPEAN VENTURES S.A., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg; et nomme en remplacement CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, Route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice 2008.

- L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Fernando Della Valentina, administrateur de sociétés, demeurant Via Mattei 24 à I-33089 Villotta Di Chions, Pordenone (Italie). Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 19-21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 mars 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01599. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022158.3/655/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

MAGNA INVEST CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 99.472.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-six février.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Dokali Bashir Megharief, administrateur de société, demeurant à Fellah Area, Tripoli (Libya), P.O. Box 91591.

2) Monsieur Jean-Pierre Coutard, avocat, avec adresse professionnelle à F-75116 Paris, 67-69, avenue Victor Hugo.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée MAGNA INVEST CORPORATION S.A., société anonyme.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés et des obligataires.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale. Elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières (sociétés holding).

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à vingt millions de dollars des Etats-Unis (20.000.000,- USD), représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis (1.000,- USD) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut se faire représenter par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président a voix prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication. Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises aux membres du conseil d'administration par écrit qui font connaître leurs décisions par écrit.

Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 10. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

Art. 12. Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le cinquième du capital social le requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 13. Le conseil d'administration peut subordonner l'admission aux assemblées générales des propriétaires d'actions au porteur au dépôt préalable de leurs actions; mais au maximum cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième jeudi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 15. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société pour se terminer le 31 décembre 2004.

La première assemblée générale annuelle se réunit en 2005.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. Monsieur Dokali Bashir Megharief, préqualifié, dix-neuf mille huit cents actions	19.800
2. Monsieur Jean-Pierre Coutard, préqualifié, deux cents actions	200
Total: vingt mille actions	20.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt millions de dollars des Etats-Unis (20.000.000,- USD) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cent soixante-six mille cent euros (EUR 166.100,-).

Estimation

Pour les besoins de l'Enregistrement, le capital social est évalué à seize millions douze mille huit cent dix euros vingt-quatre cents (16.012.810,24 EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Dokali Bashir Megharief, administrateur de société, demeurant à demeurant à Fellah Area, Tripoli (Libya), P.O. Box 91591.

- Monsieur Jean-Pierre Coutard, avocat, avec adresse professionnelle à F-75116 Paris, 67-69, avenue Victor Hugo.

- Madame Maria Dennewald, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Deuxième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

- MONTBRUN REVISION, S.à r.l. avec siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2009; le mandat du commissaire aux comptes prendra fin en 2005.

Quatrième résolution

Le siège social est établi à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

Cinquième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer un ou plusieurs administrateurs-délégués qui pourront engager la société sous leur signature unique pour tous actes et opérations dans le cadre de l'objet social.

Réunion du conseil d'administration

Les administrateurs sus-indiqués se sont réunis en conseil d'administration auquel ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celui-ci était régulièrement constitué, ils ont pris la résolution suivante:

Monsieur Dokali Bashir Megharief est nommé administrateur-délégué de la société avec pouvoir de signature individuelle pour tous actes rentrant dans le cadre de l'objet social.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Suit la version anglaise des statuts:

In the year two thousand and four the twenty-sixth of February.

Before Us, Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Mr Dokali Bashir Megharief, company director, demeurant à Fellah Area, Tripoli (Libya), P.O. Box 91591.

2) Mr Jean-Pierre Coutard, lawyer, with professional address in F-75116 Paris, 67-69, avenue Victor Hugo.

Such appearing parties have requested the acting notary to state as follows the articles of Association:

Art. 1. Between the appearing parties and all third parties which in the future will become shareholders, a Luxembourg limited joint stock company (société anonyme) is formed under the corporate name of MAGNA INVEST CORPORATION S.A.

Art. 2. The Company is formed for an unlimited duration. It may be wound up by a resolution of the extraordinary general shareholders' meeting, called and voting pursuant to the conditions required for the amendment of the Articles of Association.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred by simple resolution of the Board of Directors to any other place within the Municipality of Luxembourg or by resolution of the extraordinary general shareholders' meeting to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg. It may even be transferred abroad by simple resolution of the Board of Directors, should extraordinary events arise or be deemed imminent, whether of military, political, economic or social nature, which would impair the normal activity of the Company at its office, and until such events will have ceased.

Notwithstanding such a transfer which can only be temporary the Company will remain of Luxembourg nationality.

In any other circumstances, the transfer abroad of the registered office of the Company and the change of its nationality can only be decided unanimously by all associates and bond owners.

Art. 4. The corporate object is: to take participations, in any form and of any kind whatsoever, in Luxembourg or foreign commercial, industrial, financial enterprises and others, to acquire any securities and rights by means of participation, contribution, underwriting, firm taking, option, purchase, exchange, negotiation or in any other manner and further to acquire patents and trademarks and grant, licences, to manage and implement the same. It may borrow, even by means of bond issues or otherwise undergo indebtedness for the purpose of financing its business activity.

It may also support and grant any financial assistance, loans, advances or guarantees for the benefit of enterprises in which it holds an interest. It may perform any activities which are directly or indirectly related to its corporate object and which are permitted by and remain within the limits of the Luxembourg Law of July 31, 1929 on Holding Companies.

Art. 5. The subscribed capital is set at twenty million United States dollars (20,000,000.- USD), represented by twenty thousand (20,000) shares of a par value of one thousand United States dollars (1,000.-USD) each.

Shares are issued in registered or in bearer form to the option of the shareholder.

The Company may redeem its own shares subject to the provisions of law.

Art. 6. The Company is managed by a Board of Directors of three members at least. The members of the Board of Directors are appointed for a term which may not exceed six years. They are re-eligible. The Board of Directors elects among its members a chairman and from time to time a vice-chairman.

If as a result of resignation, death or any other event the post of a director becomes vacant, the remaining directors may temporarily fill the vacancy until the next forthcoming general meeting of shareholders which will proceed towards a final election.

Art. 7. The Board of Directors is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to perform all acts of disposition and administration which are necessary or useful for the implementation of the corporate object, excepting those acts which are specifically reserved to the competency of the general shareholders' meeting by virtue of law or of these Articles. Among others, the Board of Directors may compromise, transact, consent into waivers of claims and grant releases with or without payment.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day to day management of the Company and its representation therefore to one or more directors, managing directors, delegates and other agents who need not be shareholders of the Company.

The Company is bound by the joint signature of two directors or by the individual signature of any person so delegated by the Board of Directors.

Art. 8. All actions in court, whether the Company is plaintiff or defendant, are carried in the sole name of the Company represented by its Board of Directors.

Art. 9. The Board of Directors meets as often as the interests of the Company require. The meeting of the Board of Directors is called by its chairman, failing him by its vice-chairman or by two members of the Board of Directors.

The Board of Directors may pass valid resolutions whenever a majority of its members are present or represented. A director may have himself represented by one of his fellow directors.

A director may only represent one of his fellows at one time.

Resolutions by the Board of Directors are passed by simple majority. In the event of equalling votes, the chairman has a casting vote.

Whenever there are matters of urgency, directors may transmit their votes by all means of telecommunication in writing. The Board of Directors may resolve by means of circulated minutes where the proposed resolutions are transmitted in writing to the directors, who will transmit their decisions in writing to the Company.

Resolutions are deemed adopted whenever a majority of directors has transmitted an assenting vote.

Resolutions by the Board of Directors are recorded by proper minutes. Excerpts of the Board of Directors' resolutions are delivered and certified by the chairman, failing him by two directors.

Art. 10. The Company shall be supervised by one or more statutory auditors. They are appointed for a term which may not exceed six years. They may be re-elected.

Art. 11. The Company's fiscal year runs from the first of January to the thirty-first of December. Every year, on the thirty-first day of December, the books, registers and accounts are closed. The Board of Directors establishes the balance sheet, the profit and loss account and the notes to the annual accounts.

Art. 12. The Board of Directors and the statutory auditors as well have authority to call a general shareholders' meeting whenever they deem so appropriate. They are bound to call the meeting in a way that it will gather within one month's time whenever they are so requested in writing bearing the agenda by shareholders representing one fifth of the corporate capital.

Calling notices to all general meetings shall bear the agenda.

The general shareholders' meeting has the broadest powers to perform or ratify all acts which are of interest to the Company.

Excerpts from the minutes of the general meetings are delivered and certified by the chairman of the Board of Directors, failing him by two directors.

Art. 13. The Board of Directors may subordinate the admission of the holders of bearer shares to a preliminary deposit of their shares; but not more than five full days prior to the date set for the meeting. Every shareholder is entitled to vote by himself or through a proxy who needs not be a shareholder himself. Each share entitles to one vote.

Art. 14. The annual general shareholders' meeting shall take place on the fourth Thursday of the month of June at 15.00 o'clock at the Company's registered office or at such other place within the municipality of that registered office

as shall be indicated in the notice of convening. Whenever the day set for the annual meeting is a legal holiday, the shareholders shall meet on the next following working day at the same time.

The annual general shareholders' meeting is convened to approve the annual accounts and reports and to grant discharge to the corporate organs.

It decides on the allotment and the distribution of the net profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve fund. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, but shall, however, be resumed until it is entirely reconstituted, if, at a certain moment and for any reason whatsoever, the reserve fund has been broken into.

The balance of the available profits is at the disposal of the general meeting.

The Board of Directors is authorised to pay interim dividends during the course of the fiscal year within the limits set forth by law.

Art. 15. In respect of any items not covered by these Articles of Association, the parties submit to the provisions of the law of August 10th, 1915 as amended.

Transitory provision

The first financial year shall commence at the date of this present deed of formation of the company and shall cease on the 31st day of December 2004.

The first annual general meeting will convene in 2005.

Subscription

The company capital has been subscribed as follows:

1. Mr Dokali Bashir Megharief, prementioned, nineteen thousand eight hundred shares	19,800
2. Mr Jean-Pierre Coutard, prementioned, two hundred shares	200
Total: twenty thousand shares	20,000

All the subscribed shares have been fully paid in cash, so that the amount of twenty million United States dollars (20,000,000.- USD) is as of now available to the Company.

Statement

The notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Estimation of costs

The amount of the costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one hundred sixty-six thousand and hundred euro (EUR 166,100.-).

Estimation

For registration purposes, the corporate capital is evaluated at sixteen million twelve thousand and eight hundred ten euro and twenty-four cents (16,012,810.24 EUR).

Extraordinary general meeting

And immediately after the incorporation of the Company, the parties appearing, representing the entire subscribed capital and considering themselves duly convened, have proceeded to an extraordinary general meeting, during which they have passed the following resolutions:

First resolution

The number of the directors is fixed at three and the number of statutory auditors is fixed at one.

The following persons are appointed directors:

- Mr Dokali Bashir Megharief, company director, living at Fellah Area, Tripoli (Libya), P.O. Box 91591.
- Mr Jean-Pierre Coutard, lawyer, with professional address at F-75116 Paris, 67-69, avenue Victor Hugo.
- Mrs Maria Dennewald, doctor at law, with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Second resolution

The following person is appointed statutory auditor:

- MONTBRUN REVISION, S.à r.l. with headoffice in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Third resolution

The term of office of the directors shall end at the annual general meeting of shareholders to be held in 2009; the term of office of the statutory auditor shall end in 2005.

Fourth resolution

The registered office of the company is at L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

Fifth resolution

The general meeting authorises the board of directors to appoint one or more managing directors who will be empowered to bind the company by their single signature for all acts and operations within the corporate object of the company.

Meeting of the board of directors

The above-mentioned board members have met in a meeting and considering themselves duly convened and stating that the meeting has been duly constituted, have passed the following resolution:

Mr Dokali Bashir Megharief has been appointed managing director of the Company with power of single signature for all acts within the corporate object of the Company.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English version. At the request of the same appearing persons and in case of divergence between the French and the English texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the undersigned notary by names, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: D.B. Magharief, J.P. Coutard, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} mars 2004, vol. 896, fol. 8, case 1. – Reçu 160.128,10 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 mars 2004.

B. Moutrier.

(022106.3/272/317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

RNS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 46.663.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO01971, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2004.

Signature.

(021736.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

RNS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 46.663.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO01969, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2004.

Signature.

(021738.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

SIGMA TAU EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 52.948.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 25 février 2004

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Madame Maryse Santini de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur avec effet au 25 février 2004 Monsieur Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02241. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021782.3/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2004.

AXA EQUITIES, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 32.224.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2004, réf. LSO-AP00041, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2004.

On behalf of AXA EQUITIES SICAV
CITIBANK INTERNATIONAL PLC (LUXEMBOURG BRANCH)
L. Kreicher
Funds Corporate Services Manager

(028015.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

H & A LUX TRAC, Fonds Commun de Placement.

Der Verwaltungsrat der HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A., die Verwaltungsgesellschaft des Sondervermögens H & A LUX TRAC, teilt hiermit mit, dass das Sondervermögen H & A LUX TRAC mit Wirkung zum 30. Mai 2003 geschlossen wurde.

Luxembourg, im April 2004.

HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A.
L. Rafalski

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2004, réf. LSO-AP02279. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030256.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

BANESFONDO INTERNACIONAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 35.067.

Shareholders are kindly convened to the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held on *May 11th, 2004*, at 2 p.m. at the registered office of the Company 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg with the following agenda:

Agenda:

- I. To approve both reports of the Board of Directors and of the Auditor for the fiscal year ended December 31st, 2003.
- II. To approve the Balance Sheet and the Statement of Net Assets for the fiscal year ended December 31st, 2003.
- III. To decide of the allocation of the net result for the fiscal year ended December 31st, 2003.
- IV. To grant discharge to the Directors and to the Auditor.
- V. To reappoint the Directors and the Auditor.
- VI. Any other business.

Terms and conditions to attend the Meeting

Decisions on the Agenda of the Annual General Meeting of Shareholders will require no quorum and will be taken on a simple majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the Meeting.

The Shareholders will be allowed to attend the Meeting, by giving proof of their identity, provided that they have informed the Company, at its registered office (11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg / Administration BANESFONDO INTERNACIONAL - EUVL/JUR), by May 4th, 2004, at the latest, of their intention to attend personally the Meeting; the Shareholders who could not attend personally the Meeting could be represented by any person of their convenience or by proxy; for this effect, proxies will be available at the registered office of the Company. In order to be taken in consideration, the proxies duly completed and signed must be received at the registered office of the Company by May 4th, 2004 (five business days before the Meeting).

The persons who will attend the Meeting, in quality of Shareholders or by proxy, will have to produce to the Board of the Meeting a blocked certificate of the shares they own directly or by virtue of a proxy in the books of an authorized agent or in the books of EURO-VL LUXEMBOURG S.A. / Luxembourg (11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg).

JUBA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 58.036.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 13 mai 2004 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (01376/795/14)

Le Conseil d'Administration.

PARAFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.667.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 14 mai 2004 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (01377/795/14)

Le Conseil d'Administration.

NORD-SUD INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 66.453.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 13 mai 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers.

I (01378/795/17)

Le Conseil d'Administration.

STANDARD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 15.235.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le vendredi 14 mai 2004 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (01870/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

INDUSTRIAL PROPERTIES S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 11.522.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *May 13, 2004* at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2003.
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor.
4. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915.
5. Miscellaneous.

I (01379/795/16)

The Board of Directors.

CELFLOOR S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 4.544.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *11 mai 2004* à 11.00 heures à Luxembourg, au siège social.

Ordre du jour:

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire de surveillance concernant l'exercice social arrêté le 31 décembre 2003.
2. Approbation du bilan et du compte des pertes et profits arrêtés le 31 décembre 2003.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes concernant l'exécution de leur mandat pendant l'exercice social arrêté au 31 décembre 2003.
5. Elections statutaires: renouvellement mandat.
6. Divers.

I (01494/357/18)

Le Conseil d'Administration.

MAX LEASE S.à r.l. & Cie. SECS, Kommanditgesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.
H. R. Luxemburg B 100.062.

Verpfändung und Übertragung von Anteilen

Gemäss einem Verpfändungsvertrag zwischen MAX LEASE, S.à r.l., société à responsabilité limitée, mit Sitz in L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 100.008, under der WELLS FARGO BANK NORTHWEST, National Association mit Sitz in 299 South Main Street, Salt Lake City, Utah 84111, Vereinigte Staaten von Amerika vom 19. April 2004, welcher von den Gesellschaftern in der Satzung der Gesellschaft genehmigt wurde, wurde der Komplementäranteil an der Gesellschaft an die WELLS FARGO BANK NORTHWEST, National Association verpfändet, und gemäss einem Verpfändungsvertrag zwischen COMMERZBANK INTERNATIONAL S.A., eine Aktiengesellschaft Luxemburger Rechts, mit Sitz in L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 8.495, und der WELLS FARGO BANK NORTHWEST, National Association vom 19. April 2004, welcher von den Gesellschaftern ebenfalls in der Satzung der Gesellschaft genehmigt wurde, wurden die 12499 Kommanditistenanteile an der Gesellschaft an die WELLS FARGO BANK NORTHWEST, National Association verpfändet.

Entsprechend der Satzung und wie von den Gesellschaftern genehmigt, können diese Anteile an die WELLS FARGO BANK NORTHWEST, National Association oder an eine von dieser bezeichneten Person übertragen werden. Die WELLS FARGO BANK NORTHWEST, National Association ist ebenfalls befugt die in der Satzung zugunsten eines Pfandgläubigers vorgesehenen Rechte auszuüben.

Luxemburg, den 21. April 2004.

Für MAX LEASE S.à r.l. & CIE SECS

MAX LEASE, S.à r.l., société à responsabilité limitée

(01972/260/25)

DE PATT INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 32.284.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 17 mai 2004 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au commissaire aux comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01538/755/18)

Le Conseil d'Administration.

BRASSCO HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 22.072.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 17 mai 2004 à 16.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapports de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapports du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels aux 31 décembre 2002, 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Décision et délibération conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01539/755/19)

Le Conseil d'Administration.

IXOS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 58.916.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 14 mai 2004 à 14.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire.
5. Décharge à donner au Commissaire aux Comptes.
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
7. Nominations statutaires.
8. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
9. Divers.

I (01748/000/22)

Le Conseil d'Administration.

20859

B.S.F.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 68.359.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 12 mai 2004 à 15.30 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2003;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux comptes;
5. Réélections statutaires;
6. Divers.

I (01664/520/16)

Le Conseil d'Administration.

I.S.T. - INTERNATIONALE SPEDITION UND TRANSPORT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 14.213.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 12 mai 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (01746/506/15)

Le Conseil d'Administration.

TAMBERINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 83.123.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 13 mai 2004 à 16.20 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilans et comptes de Profits et Pertes au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

I (01784/520/15)

Le Conseil d'Administration.

PALAIS DES ROSES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 10 mai 2004 à 10.00 heures à Luxembourg, au siège de la société 2, rue des Dahlias, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Nomination d'un nouveau conseil d'administration
2. Quitus à donner aux administrateurs
3. Points divers

II (01515/1268/13)

Le Conseil d'Administration.

SOFICOSA - SOCIETE FINANCIERE DES CONSTRUCTIONS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 5.765.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 14 mai 2004 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (01747/000/18)

Le Conseil d'Administration.

MEDANCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.673.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 14 mai 2004 à 9.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
7. Divers.

I (01749/000/19)

Le Conseil d'Administration.

WINNING FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 78.249.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra dans les locaux de ING LUXEMBOURG au 46-48 route d'Esch à L-2965, le jeudi 13 mai 2004 à 10.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2003.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux Administrateurs.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences de ING LUXEMBOURG, et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'Assemblée.

I (01901/755/22)

Le Conseil d'Administration.

BSOP INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 46.903.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 21 mai 2004 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du commissaire aux comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Nominations statutaires.
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01816/755/18)

Le Conseil d'Administration.

KARLIX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 32.887.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 17 mai 2004 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au commissaire aux comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01848/755/19)

Le Conseil d'Administration.

VANEMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 61.168.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 3 mai 2004 à 15.30 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
9. Divers

II (01589/000/22)

Le Conseil d'Administration.

20862

CEMARLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 62.936.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 27 mai 2004 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 13 avril 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mai 2004 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

I (01918/000/17)

Le Conseil d'Administration.

ADVANCED DEVELOPMENT VENTURE PRIVATE EQUITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 79.200.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 12 mai 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.

2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.

3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.

4. Divers.

I (01976/1023/15)

Le Conseil d'Administration.

DIGITAL ASSETS GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 89.977.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu jeudi 13 mai 2004 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.

2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.

3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

4. Divers.

I (01871/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

PARC MERVEILLEUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3260 Bettembourg, Route de Mondorf.
R. C. Luxembourg B 6.833.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 13 mai 2004 à 15.00 heures au restaurant du PARC MERVEILLEUX, route de Mondorf à Bettembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et rapport du réviseur des comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003.

2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.

3. Affectation du résultat.

4. Décharge aux administrateurs et au réviseur des comptes.

5. Nominations statutaires.

6. Divers.

Pour pouvoir participer au vote les actionnaires devront présenter leurs actions au président du Conseil d'Administration au début de l'assemblée générale.

I (01969/000/20)

Le Conseil d'Administration.

DYATEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 15.389.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *12 mai 2004* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

I (01849/506/15)

Le Conseil d'Administration.

OSBORNE & MOORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 25.170.

Messieurs et Mesdames les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi *17 mai 2004* à 17.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du Commissaire aux Comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01902/755/18)

Le Conseil d'Administration.

ALBIN WEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 30.277.

Messieurs et Mesdames les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi *14 mai 2004* à 17.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au commissaire aux comptes,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01954/755/19)

Le Conseil d'Administration.

GESELLSCHAFT ZUR UNIVERSITÄREN FORSCHUNG (G.U.F.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 51.578.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *14 mai 2004* à 12.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (01919/817/17)

Le Conseil d'Administration.

C.R.G. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8313 Capellen, 1A, rue Basse.

La DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

se réunira le mardi *4 mai 2004* à 18.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration.
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2003.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge à donner aux administrateurs.
5. Confirmation du renouvellement de mandat d'administrateur-délégué de Roger Boulanger dès 2003.
6. Divers.

II (01801/965/14)

TERANIM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 17.237.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *3 mai 2004* à 11.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire.
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

II (01732/000/20)

Le Conseil d'Administration.

ANKIG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 52.561.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra le lundi *3 mai 2004* à 10.00 heures au siège social de la société ANKIG S.A. sis au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes;
2. Présentation et approbation des comptes annuels aux 31 décembre 2002 et 2003;
3. Affectation du résultat;
4. Décision à prendre en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. Nominations statutaires;
7. Divers.

II (01792/000/19)

Le Conseil d'Administration.

FIVER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 39.018.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 4 mai 2004 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01769/755/18)

Le Conseil d'Administration.

SIPAM PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 13.937.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2004 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (01729/696/14)

Le Conseil d'Administration.

HINNOVA ASSETS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 93.705.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 mai 2004 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Divers

II (01696/696/15)

Le Conseil d'Administration.

CAR INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 12.565.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2004 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2002 et 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant
5. Divers

II (01695/696/15)

Le Conseil d'Administration.

BK CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4141 Esch-sur-Alzette, 86, rue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 76.781.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 mai 2004 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (01694/696/14)

Le Conseil d'Administration.

SANAPHARM INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent.
R. C. Luxembourg B 86.948.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2004 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2002 et 2003
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

II (01693/696/15)

Le Conseil d'Administration.

G.E.M.S. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 41.272.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 3 mai 2004 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (01692/506/15)

Le Conseil d'Administration.

20867

G.I. BETEILIGUNG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 55.517.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 3 mai 2004 à 18.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Délibération conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (01691/506/16)

Le Conseil d'Administration.

TÜRKISFUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 61.596.

Shareholders are kindly invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the registered office of the Company, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on May 4, 2004 at 11.00 a.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor.
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Operations for the year ended as at December 2003.
3. Allocation of the net results.
4. Discharge to the Directors.
5. Statutory Appointments.
6. Miscellaneous.

Shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

II (01687/755/20)

The Board of Directors.

ARTIM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 28.974.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 12 mai 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 12 mars 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (01157/795/14)

Le Conseil d'Administration.

CARRY EUROPEAN MARKETS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 74.793.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 4 mai 2004 à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux comptes;
7. divers.

II (01686/817/18)

Le Conseil d'Administration.

GESTIFACTUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 88.235.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 mai 2004 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (01685/817/17)

Le Conseil d'Administration.

NORY EUROPEAN EQUITIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 74.232.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 mai 2004 à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux comptes;
7. divers.

II (01684/817/18)

Le Conseil d'Administration.

HIORTS FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 37.600.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 4 mai 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Divers.

II (01635/1023/15)

Le Conseil d'Administration.

CLERGEON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 73.362.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 mai 2004 à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux comptes;
7. divers.

II (01683/817/18)

Le Conseil d'Administration.

PRICOURT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 68.458.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 mai 2004 à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux comptes;
7. divers.

II (01682/817/18)

Le Conseil d'Administration.

FRINTOIL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 16.391.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 12 mai 2004 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 12 mars 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (01158/795/14)

Le Conseil d'Administration.

MOBILITY INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 73.861.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 mai 2004 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;

2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux comptes;
7. divers.

II (01681/817/18)

Le Conseil d'Administration.

JUSNOBA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 59.365.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 4 mai 2004 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Démission d'un Administrateur et décharge à lui donner.
5. Nomination d'un nouvel Administrateur.
6. Divers.

II (01640/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

ANOSOC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 46.107.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 4 mai 2004 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Démission d'un Administrateur et décharge à lui donner.
6. Nomination d'un nouvel Administrateur.
7. Divers.

II (01638/1023/18)

Le Conseil d'Administration.

SEBAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 87.141.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Divers.

II (01630/1023/15)

Le Conseil d'Administration.

PRECISION ENGINEERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 65.366.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 3 mai 2004 à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (01636/1023/16)

Le Conseil d'Administration.

LE BOIS DU BREUIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 44.452.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 3 mai 2004 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2003.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Démission d'un Administrateur et décharge à lui donner.
6. Nomination d'un nouvel Administrateur.
7. Divers.

II (01634/1023/18)

Le Conseil d'Administration.

CELERITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 70.382.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le 3 mai 2004 à 10.45 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux comptes
5. Réélections statutaires
6. Divers

II (01625/520/16)

Le Conseil d'Administration.

VALMETAL HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 19.986.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
qui se tiendra au siège social de la société, le mardi 4 mai 2004 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Affectation des résultats.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (01594/546/17)

Le Conseil d'Administration.

HACHEM INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 25.882.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 4 mai 2004 à 14.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux comptes
5. Divers

II (01624/520/15)

Le Conseil d'Administration.

MUSIC WORLD EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 39.850.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 10 mai 2004 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 8 mars 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (01159/795/14)

Le Conseil d'Administration.

MODELLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 30.462.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 3 mai 2004 à 14.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers

Le 2 avril 2004.

II (01588/000/21)

Le Conseil d'Administration.

MACHRIHANISH HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.094.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 3 mai 2004 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Le 2 avril 2004.

II (01586/000/19)

Le Conseil d'Administration.

LIPPE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.093.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 3 mai 2004 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Le 2 avril 2004.

II (01585/000/19)

Le Conseil d'Administration.

SOCEPAL, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.536.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 3 mai 2004 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 30 novembre 2003.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Le 2 avril 2004.

II (01584/000/19)

Le Conseil d'Administration.

RANCOIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 39.096.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 3 mai 2004 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

Le 2 avril 2004.

II (01583/000/20)

Le Conseil d'Administration.

COPAIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 39.088.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 3 mai 2004 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

II (01582/000/19)

Le Conseil d'Administration.

EAGLE INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 42, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 45.167.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 3 mai 2004 à 10.00 heures, au siège social, 42, Rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire.
5. Décharge à donner au Commissaire aux Comptes.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

Le 2 avril 2004.

II (01503/000/21)

Le Conseil d'Administration.

GARDENIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 14.854.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 3 mai 2004 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003; affectation du résultat.
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (01530/506/15)

Le Conseil d'Administration.

SAINT QUENTIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 57.035.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 3 mai 2004 à 14.00 heures, au siège social, 27, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire.
5. Décharge à donner au Commissaire aux Comptes.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

II (01502/000/20)

Le Conseil d'Administration.

CALGARY (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 20.520.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held on May 5, 2004 at 11.00 o'clock at the headoffice, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2003.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Resolution to be taken according to article 100 of the law of August 10, 1915.
5. Miscellaneous.

II (01440/534/15)

The board of directors.

HARWOOD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 59.785.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 6 mai 2004 à 16.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du Commissaire aux Comptes.

- Approbation des comptes annuels aux 31 décembre 2003 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Nominations statutaires.
- Délibérations et décisions sur la continuité des activités de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01490/755/20)

Le Conseil d'Administration.

POLLUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 6.789.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 mai 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (01275/795/14)

Le Conseil d'Administration.

CODIPART S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 32.844.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2004 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Divers.

II (01366/1023/15)

Le Conseil d'Administration.

TOCQUEVILLE FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 40.783.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2004 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Démission de deux Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nomination de deux nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

II (01367/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

N.K.S. FORTUNE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.357.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 mai 2004 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (01274/795/14)

Le Conseil d'Administration.

CONSULTANTS POOL EUROPE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 53.139.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 mai 2004 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (01273/795/14)

Le Conseil d'Administration.

GRANIMAR HOLDING A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 8.153.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 mai 2004 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (01203/795/14)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE DE L'HOTELLERIE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 60.498.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 mai 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2002 et 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (01206/795/16)

Le Conseil d'Administration.

MAGNI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 60.426.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 mai 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (01200/795/14)

Le Conseil d'Administration.

AGROINDUSTRIEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 68.747.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 3 mai 2004 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (01198/795/14)

Le Conseil d'Administration.

HYDRAULIC ENGINEERING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.150.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 3 mai 2004 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (01197/795/14)

Le Conseil d'Administration.

H.V.H. FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 39.832.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on May 5, 2004 at 3.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2003.
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor.
4. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915.
5. Miscellaneous.

II (01205/795/16)

The Board of Directors.

ENNA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 70.659.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 7 mai 2004 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du commissaire aux comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société.
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01251/755/18)

Le Conseil d'Administration.

C.R.B. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 44.445.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2004 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2003.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (01368/1023/16)

Le Conseil d'Administration.

ALPHA BUSINESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 52.256.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 mai 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

II (01199/795/16)

Le Conseil d'Administration.

MONAPA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 42.880.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2004 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003

3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Transfert du siège social
7. Divers

II (01202/795/18)

Le Conseil d'Administration.

LIECHFIELD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 59.789.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 6 mai 2004 à 15.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du Commissaire aux Comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Délibérations et décisions sur la continuité des activités de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
- Nominations statutaires.
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01489/755/20)

Le Conseil d'Administration.

BEJAKSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 77.639.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 mai 2004 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 2003
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

II (01204/795/15)

Le Conseil d'Administration.
